DOUZIEME ANNEE — N° 468 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 29 JUIN 1918.

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice
Jane MISME
ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les abonnements se prennent dans toutes les mairies pour moins d'un an à partir du 1er de chaque mois.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Pour la Fête de l'Indépendance Américaine

Une déclaration féministe de M. Wilson

Au moment où en France, en Amérique et chez tous les Alliés, on se prépare à fêter l'anniversaire de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis, une voix puissante proclame, en réponse à un appel des Françaises, que l'Union sacrée ne sera point vraiment affranchi tant que les femmes y resteront des subordonnées.

Le Président Wilson répare ainsi, pour sa part, l'erreur des fondateurs de la liberté américaine. Ceux-ci, lorsqu'ils élaborèrent leur constitution, restèrent sourds au vœu des femmes qui, après avoir été leurs ardentes et efficaces collaboratrices dans la Révolution réclamaient que le droit des citoyennes fut inscrit dans le code à côté de celui des citoyens. Cependant, c'est aux Etats-Unis que ce vœu fut, plus tard, en premier lieu, réalisé dans le monde, par un petit Etat qui se fondait. Depuis 1800, où le Wyoming fit des citoyennes, près de la moitié des Etats-Unis; toute l'Australie et, en Europe, l'Angleterre, la Finlande, la Norvège et le Danemark ont imité. Et le Président Wilson travaille ouvertement pour que la réforme devienne sous peu générale en son pays.

Nos lectrices auront vu dans notre dernier numéro que l'*Union Française pour le Suffrage des Femmes*, à laquelle s'étaient jointes plusieurs Unions nationales de Suffragistes des pays alliés, avait adressé au président de la République amie le souhait qu'il fit entrer le principe du vote des femmes dans le programme de Rénovation dont il est tâche maintenant le grand apôtre écouté. La poste, plus tardive que l'information télégraphique de la presse quotidienne, ne nous avait pas apporté la réponse que tous les journaux en parlaient déjà. Cette réponse est arrivée le 24 juin à notre présidente de l'U. F. S. F. Mme de Witt-Schlumberger. Elle nous est adressée par l'intermédiaire de Mrs Chapman-Catt, présidente de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes par qui, en bonne discipline, l'U. F. S. F. avait fait transmettre son vœu au président Wilson. Voici cette réponse :

La Maison Blanche,
Washington, 7 juin 1918.

A Mrs Chapman Catt, Présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes.

Ma chère Mrs Catt,

Je désire vous remercier de m'avoir transmis le très intéressant message de l'Union Française pour le Suffrage des femmes qui m'a été envoyé à la date du 7 février. Puisque vous avez été assez aimable pour me transmettre cet intéressant et impressionnant Appel, soyez assez bonne pour faire parvenir ma réponse à tous les signataires du document. La voici !

« J'ai lu votre message avec le plus profond intérêt, et je saisis avec plaisir cette occasion pour faire, sans aucune restriction, la déclaration suivante. La reconstruction démocratique, sincère et entière, du monde, pour laquelle nous luttons et que nous sommes décidés à faire aboutir à tout prix, ne sera pas complète complètement et de manière équitable, jusqu'à ce que les femmes aient obtenu le suffrage. Ce n'est, à mon avis, que par cette réforme que les nations du monde pourront régliser pour les générations futures, la force idéale de l'opinion ou la puissance d'action des forces humaines.

Les services rendus par les femmes, pendant cette crise suprême de l'histoire du monde, ont été de l'importance et de la distinction les plus signalées. La guerre n'aurait pu être faite sans leur aide, et on n'aurait pas pu en supporter les sacrifices. Il est grand temps qu'une partie de notre dette envers elles soit reconnue et payée. Et la seule reconnaissance qu'elles demandent, est leur admission au suffrage. Pouvons-nous, une justice, le leur refuser ? »

Woodrow WILSON.

Nous répétons ici les remerciements qui sont envoyés par l'U. F. S. F. à M. Wilson et auxquels s'associera tout le féminisme Allié.

Dans notre France surtout, où tant d'hommes éminents ont, dès la première heure du Droit de l'Homme, soutenu le Droit de la Femme, où depuis la guerre tant de citoyens, tant de leurs représentants au Parlement et au gouvernement ont enfin compris l'importance du vote des femmes pour la vie des peuples, trop d'arriérés demeurent à la méconnaître. Notre brillant confrère, M. Ernest-Charles relevait récemment dans l'*Œuvre* un fait qu'il dénonce hardiment comme un signe de barbarie.

Les chefs d'une grande industrie de guerre par une initiative éminemment louable attribuent à leurs ouvrières des « primes de naissance » lorsqu'elles deviennent mères. Mais ces primes de cent cents francs pour un garçon descendant à 100 fr. pour une fille, et M. Ernest-Charles se récrie :

« N'est-ce pas la barbarie suprême, la plus barbare, que de regarder la femme comme un être inférieur à l'homme ? N'est-ce pas la barbarie intégrale et irrémissible que de tenir la femme pour un être qui vaut exactement cinquante pour cent moins que l'homme ? »

Les féministes ne sauraient trop aimer M. Ernest-Charles pour une affirmation pareille. Mais elles ne sauraient accepter le reproche qu'il leur fait de ne point s'inquiéter assez de faits comme celui qu'il signale. « Personne ne s'indigne, nul ne proteste », dit-il. Il approuve les suffragistes d'appeler le Président Wilson au secours du vote des femmes. Mais il ajoute :

« Et alors que l'*Union* croit s'acheminer d'un pas alerte et décisif, au progrès parmi une petite foule d'approbateurs enthousiastes qui sont des amateurs fort distingués de tous les progrès, elle ne s'aperçoit pas qu'un peu plus loin l'univers tout entier est sur le point de retourner dare dare à la barbarie. »

Hélas ! Hélas ! Voilà bien où l'on découvre que M. Ernest-Charles n'est encore qu'un des amateurs fort distingués dont il parle et auxquels se mêlent, ne lui déplaise une autre foule d'apôtres. Il croit que si des gens cotent la naissance d'une fille moitié de celle d'un garçon, c'est parce que la civilisation fait machine en arrière. « Il ne s'aperçoit pas » qu'elle n'a guère avancé sur ce point. Ceux qui méconnaissent encore l'égalité des sexes ne retournent pas à la barbarie : ils y persistent.

M. Ernest-Charles qui aurait tant d'esprit s'il ne voulait souvent en avoir trop, et qui rendrait tant de services aux justes idées qu'il défend, s'il consentait à dire seulement très bien, comme il sait, des choses trop graves pour qu'on en puisse plaisanter avec bon goût et bonheur, nous donne lui-même un petit exemple de l'atavique mépris de nos sociétés pour la valeur féminine. Entendez ce ton :

« L'*Union Française* développe son activité généreuse dans un milieu charmant et d'ailleurs cultivé où l'on professe volontiers que la femme est un assez drôle de petit animal qui a été expressément créé pour exercer le droit de vote municipal et politique et, par ainsi, rendre tous les gens heureux dans les siècles des siècles. »

Son article est de ce style, tant qu'il parle des suffragistes. Et nous savons bien, nous, que, plus ou moins inconsciemment, il s'excuse par là de ce qu'il dit de favorable à l'action des femmes. Il l'approuve, il réprouve « la situation subalterne où la femme était soigneusement maintenue par la honteuse sauvagerie des temps passés » et il ne sait parler de la femme que comme le ferait le dernier de ces grands animaux mâles de cercle ou de boulevard qui s'imaginent qu'elle n'a été créée que pour leur amusement. Mais il est si perfectible que cela lui passera, nous pouvons l'espérer.

Les suffragistes, croit-il, et ceci est plus sérieux, ne commencent pas par le commencement quand elles réclament le vote. Il leur faudrait auparavant convertir tous ceux qui croient encore qu'une fille vaut deux fois moins qu'un garçon. Mais c'est à quoi ils travaillent activement et incessamment depuis l'an 1787 où débute la propagande proprement dite. Et ce qu'ils ont de plus en plus reconnu chemin faisant, c'est que le seul moyen d'y parvenir tout à fait, c'est d'obtenir le vote des femmes. Si la femme, dans nos démocraties, veste, presque partout, dans les lois et dans les mœurs, l'inférieure, c'est parce que Victor-Hugo l'a dit : *Elle ne vote pas, elle ne compte pas, elle n'est pas !* » Qu'elle conquière le vote, signe et instrument du pouvoir, et nul bientôt ne s'avisera plus d'évaluer, à sa naissance ni ensuite, la future électrice cinquante pour cent au-dessous du futur électeur.

M. Wilson le sait et qu'il dise si haut et si net en ce moment la valeur de l'action féminine dans le monde, qu'il veuille lui faire rendre justice, voilà le plus beau gage de la liberté future des peuples que nous allons célébrer en fêtant la libération des Etats-Unis. Hugo terminait ainsi la phrase que nous citons plus haut : « Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes, c'est un état violent, il faut qu'il cesse ». Il va cesser, n'en doutons pas, à mesure que grandira et triomphera l'horreur de toutes les violences.

Jane Misme.

Vice-présidente de l'U. F. S. F.

Les Femmes dans les Commissions

Mme Amélie Hammer, présidente de l'*Union fraternelle des femmes*, a été désignée par le Conseil municipal de Charbuy (Yonne), pour faire partie de la Commission arbitrale des Loyers.

AU PARLEMENT

Le Vote des Femmes

Une proposition de loi en faveur du vote des femmes a été présentée ces jours-ci au Sénat par M. Louis Martin. Nous en publierons le texte prochainement.

Voici, sur le même sujet, la proposition antérieure de M. Emile Magniez. Elle a été renvoyée à la Commission du Suffrage universel.

EXPOSE DES MOTIFS

Messieurs,

L'heure de la réparation d'une iniquité a sonné : le Parlement a le devoir d'accorder aux femmes le droit de vote et de leur permettre, ainsi, lors des prochaines consultations électorales, de jeter dans la balance tout le poids de leur sensibilité, de leur délicatesse, de leur promptitude à juger hommes et choses, de leur énergie dans la souffrance, toutes ces qualités profondes, masquées, parfois, par des apparences de défauts, mais qui se résument en trois mots : *cœur, intelligence, volonté*, qui sont eux-mêmes un résumé de l'âme de la France !

La guerre a mis en pleine lumière l'immense valeur de la coopération féminine à la vie nationale ! La guerre a couvert de ses longs voiles de deuil des milliers et des milliers de femmes ; mais elle a exalté leur courage, loin de l'avoir abattu ! Et, sous ces voiles, il y a la volonté irrésistible de *collaborer*, avec les soldats, à la victoire définitive du Droit et de la Liberté sur toutes les puissances de crime et d'oppression ! Les femmes se sont presque toutes mobilisées aux champs, dans les usines, dans les ambulances, dans les administrations ! Elles ont prouvé qu'elles pouvaient être, dans presque tous les domaines, nos précieuses *collaboratrices* : ne les traitons pas en *esclaves !* Elles ont eu, dès le début des hostilités, le sentiment très net de leur responsabilité, au point de vue national !

Pourquoi leur contesterait-on le sens politique ?

Est-ce que la politique, après la guerre, ne se confondra pas, comme elle aurait toujours dû le faire, avec l'intérêt national ?

Au surplus, est-ce que la Française n'est pas la première femme du monde et pourquoi, au point de vue du suffrage des femmes, nous sommes-nous laissés devancer par d'autres nations ?

PROPOSITION DE LOI

Article premier

Le droit de vote est accordé aux femmes, pour les élections municipales, cantonales, législatives et sénatoriales.

Art. 2

Les conditions d'âge et autres, de jouissance et d'exercice de ce droit sont les mêmes que celles exigées des hommes, sous la réserve indiquée à l'article 3.

Art. 3

Sont exclues du droit de vote les tenancières de maisons de tolérance ou de rendez-vous, les femmes inscrites sur les listes de prostituées.

Art. 4

En ce qui concerne les élections sénatoriales, le conseil municipal de chaque commune nommera, parmi les électrices de la commune, autant de femmes déléguées qu'il peut nommer d'hommes délégués.

Protection des Enfants maltraités ou moralement abandonnés

M. Etienne Flandin, sénateur, a présenté une proposition de loi sur la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés. La loi du 24 juillet 1889 relative à la déchéance paternelle, paraît à l'honorable sénateur trop catégorique, trop rigoureuse, et il montre les dangers de cette rigueur :

« Tels parents donnent, par leur inconduite notoire, les plus pernicieux exemples de démoralisation à leurs enfants ; mais l'enfant n'est pas, dans le sens rigoureux du mot, « maltraité » ; le père l'aime à sa façon ; alcoolique, il le fait boire avec lui, il le laisse errer à l'abandon, il l'emmène dans les mauvais lieux ; il le déprave inconsciemment, mais il ne l'incite pas sciemment et volontairement au mal. Le devoir et l'intérêt social, ce serait, sans contredit, d'arracher au plus vite l'enfant à un foyer de vice et de perdition. Pour cela, il suffirait de confier la garde et l'éducation du mineur à des mains vigilantes à une heure où le redressement moral est encore possible. Mais ce sont là des mesures partielles, que le législateur écarte. C'est à la déchéance totale de la puissance paternelle que le juge est acculé, avec les conséquences indivisibles qu'elle entraîne. Le juge se reconnaîtra-t-il le droit de prononcer cette sévère et infamante mesure, s'il ne se trouve pas en présence de la perversion honteusement dégradante qui réclame les sanctions absolues ?

L'excessive sévérité de la loi, son intransigeante logique, exclusive des tempéraments que réclameraient des cas spéciaux variant à l'infini, sa méconnaissance de ce qu'au cours de la discussion, on avait appelé « les replis du cœur humain » paralysent l'application de la loi bienfaisante qui voulait sauver l'enfance maltraitée ou moralement abandonnée. »

Pour ces raisons, M. Flandin propose de modifier la loi de 1889 de la façon suivante :

« Lorsque des pères ou mères compromettent par des mauvais traitements, par des exemples pernicieux d'ivrognerie habituelle ou d'inconduite notoire, par un défaut de soins ou par un manque de direction nécessaire soit la santé, soit la sécurité, soit la moralité de leurs enfants ou d'un ou de plusieurs de ces derniers, le tribunal peut prononcer contre les pères ou mères le retrait de tout ou partie de leurs droits de puissance paternelle sur ledit ou lesdits enfants. »

L'Etat doit-il encourager la débauche ?

On sait quelle lutte acharnée les féministes et d'autres œuvres de propagande sociale soutiennent depuis de longues années contre la protection officielle de la prostitution. Cette protection a pris depuis la guerre un caractère particulièrement inquiétant. En dernier lieu, une circulaire ministérielle à ce sujet ayant été portée à la connaissance du Conseil National des Femmes, *la Section de l'Unité de la morale du Conseil organisa un mouvement de protestation. Nous publions ci-dessous la circulaire du Ministre, la protestation du Conseil National, celle de* l'Union Française pour le Suffrage des Femmes *auxquelles s'en ajouteront certainement d'autres.*

Cabinet du Ministre
4e Bureau
N° 1936 — C.
Création de Maisons de Tolérance

Paris, le 13 Mars 1918.

Le Ministre de la Guerre à M. le général commandant la ... Région.

Mon attention a été appelée sur les dangers que fait courir aux armées alliées, ainsi qu'à l'avenir de la race, la multiplication croissante des maladies vénériennes.

Dans la lutte contre ce péril grave, aucun moyen efficace ne doit être négligé. A cet égard, l'étude entreprise par mon Cabinet, d'accord avec le Service de Santé et le Ministre de l'Intérieur, a montré que l'institution de maisons de Tolérance, soigneusement surveillées au point de vue sanitaire, s'accompagnant d'une chasse sévère à la prostitution libre, était éminemment souhaitable dans toutes les localités où existent des rassemblement de troupes.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir m'adresser, sous le timbre de la présente dépêche et dans les dix jours qui suivront sa réception, les renseignements suivants :

1° Localités placées sur le territoire de votre commandement où existent des rassemblements de troupes avec effectifs approximatifs ;

2° Nombre de maisons de tolérance existant déjà dans ces localités avec pour chacune, le nombre de cinq pensionnaires.

Vous voudrez bien, d'autre part, rechercher, d'accord avec les autorités civiles

1° Les locaux qui pourraient être éventuellement affectés à l'installation *d'établissements* de cette nature. *Au cas où de tels locaux ne pourraient être trouvés, il y aurait lieu de prévoir, d'ores et déjà, notamment aux abords des camps, la construction de baraquements spéciaux ;*

2° Les personnes qui vous paraîtraient susceptibles de se charger de la direction des maisons à créer.

Ces recherches ne devront en aucun cas retarder votre réponse aux deux renseignements demandés ci-dessus.

Pour le Ministre :
Le Général Chef de Cabinet,

Signé : **Nordacq.**

Protestation du Conseil National des Femmes Françaises

Section de l'unité de la morale et de la répression de la traite des Femmes

Le Conseil National des Femmes Françaises qui représente 150 sociétés féminines, adresse par l'organe de sa *Section de l'Unité de la Morale et de la Répression de la Traite des Femmes*, la lettre de protestation suivante à M. le Ministre de la Guerre et à M. le Ministre de l'Intérieur.

MONSIEUR LE MINISTRE,

« En raison même du respect que nous voulons avoir pour les autorités de notre pays, et poussées par le désir passionné de voir la France honorée et aimée partout, nous venons, en tant que mères, femmes et sœurs de soldats, protester avec indignation contre la circulaire qui a été adressée, le 13 mars dernier, aux généraux commandants de régions, à propos de la création et du développement des maisons patentées de prostitution.

Quoique cette circulaire ne soit pas publique, sa seule existence est une offense profonde à la femme et à la famille dont elle est gardienne.

Au point de vue moral nous considérons ces maisons, et leur réglementation par l'Etat, comme un monstrueux encouragement à la débauche ; et au point de vue de l'hygiène, comme un leurre absolu.

Le danger que constitue actuellement le développement des maladies vénériennes, développement qui vous inquiète à juste titre, monsieur le Ministre, fait également le sujet de nos préoccupations, mais les moyens que nous jugeons efficaces pour lutter contre ce fléau, diffèrent dans leur essence même, de ceux préconisés par vous.

Nous demandons :

Que soient créés partout des dispensaires pour soigner les maladies spéciales et que les soins discrets soient de plus en plus facilités à la population.

Que des mesures soient prises pour protéger tant l'homme que la femme contre les entraînements sexuels.

Mais nous affirmons avec une conviction basée sur l'expérience mondiale, que ce n'est pas en organisant la débauche, qu'on fera disparaître la maladie.

Dans aucun pays, l'amélioration sanitaire réelle et profonde n'a pu être obtenue par les moyens immoraux. Nous savons que, parmi nos Alliés, on a trouvé d'autres moyens, plus honorables et plus efficaces, de combattre ces maladies et que, d'après leurs statistiques, la proportion de contamination est tombée de 15 0/0 à 1/2 0/0, grâce à la sévérité du haut commandement.

La circulaire, profondément révoltante, du 13 mars, a une portée d'autant plus grave que, du domaine militaire, elle s'étend au domaine civil, car les maisons de prostitution qu'elle encourage à créer et à développer, ne sont pas réservées aux seuls militaires. En effet, cette circulaire transmise aux préfets et par eux, aux maires, aura nécessairement pour résultat un empoisonnement moral de la population de toutes les localités où elle aura reçu exécution. A ce point de vue, elle est encore plus inexcusable si possible, car ses effets persisteront après la guerre.

Nous savons heureusement des exemples de localités où la municipalité indignée a refusé d'obéir et où elle a décidé de laisser l'autorité militaire se charger seule de la réalisation de ses décrets.

Nous protestons donc, Monsieur le Ministre, au nom des femmes et de la famille avec la dernière énergie, contre des mesures aussi immorales que la circulaire dont il est question, et nous n'avons qu'un regret, c'est de n'avoir pas pu le faire plus tôt.

Agréez, Monsieur le Ministre, etc. »

La Présidente du Conseil National,
Julie Siegfried.

La Présidente de la Section de l'Unité de la morale et de la Répression de la Traite des Femmes.
Marguerite de Witt-Schlumberger.

Protestation de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes

A MM. les Ministres de la Guerre et de l'Intérieur,

Le Comité central de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes ayant pris connaissance de la circulaire du 13 mars dernier adressée, par le Ministre de la Guerre avec l'approbation du Ministère de l'Intérieur, aux généraux et aux préfets, concernant le développement et la création de maisons de prostitution patentées, proteste avec la plus profonde indignation et la dernière énergie contre cette circulaire et contre l'organisation de la débauche par l'administration de l'Etat.

Malgré la préoccupation légitime que tout citoyen français doit éprouver concernant la diffusion effrayante des maladies spéciales, état qui est dû en partie à la guerre, le Comité central de l'Union Française pour le suffrage des Femmes :

Considérant que le seul moyen efficace de soigner les maladies spéciales est de créer partout, pour les hommes comme pour les femmes, des dispensaires gratuits où l'on serait tenu de se faire soigner ;

Considérant la police des mœurs comme une institution illégale et offensante pour toutes les femmes honnêtes aussi bien que pour les autres, puisqu'elle les met hors la loi par raison de leur sexe ;

Considérant que la réglementation de la débauche par l'Etat est d'une immoralité révoltante en ce qu'elle donne au vice une sanction ;

Considérant aussi qu'elle est un leurre au point de vue hygiénique ;

Proteste, de toute son indignation, contre la circulaire ministérielle du 13 mars, qu'elle considère comme une invitation à l'empoisonnement moral de la population, et elle demande aux Ministres compétents de retirer cette circulaire.

Pour le Comité central de l'Union française pour le Suffrage des Femmes :

La Secrétaire générale,
Cécile-Léon Brunschvig.

ECHOS

Sous la Coupole.

A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Lépine, discutant la communication de M. Imbart de la Tour sur la réforme administrative après la guerre, s'est avoué partisan de l'entrée des femmes dans les fonctions administratives, où, dit-il, elles ont déjà prouvé l'utilité et l'efficacité de leur concours.

ENQUÊTE pour la Rénovation ménagère

PREMIÈRE QUESTION

Quelles sont les améliorations connues ou désirables relatives à la commodité et à la propreté des cuisines ?

Réponse de Mme Marcelle Loutrel

Monte-charge-garde-manger

Pour les rez-de-chaussée dont la cave est au-dessous de la cuisine :

Afin d'éviter les descentes à la cave, mettre les aliments à conserver frais dans une sorte de petit placard qui, au moyen d'une poulie, descend et remonte facilement. Si l'on ne craint pas les animaux à la cave, la porte du placard peut rester fixée à la cuisine et seules les tablettes réunies par des montants verticaux, monteront et descendront.

Pas de grande cuisine

A mon avis la règle déterminant la grandeur d'une cuisine devrait être celle-ci : pas un seul espace de mur libre. Fourneau, évier, placard, table, tout devrait être disposé autour de soi pour éviter les pas inutiles. Dans les écoles et expositions en Amérique on propose aux ménagères l'emploi des pliants pour la cuisine. Léger, peu encombrant, je l'aimerais assez haut pour pouvoir commodément essuyer la vaisselle, tourner une sauce, préparer un plat.

Réponse de Mme Sabine Lapoussée

Déléguée de la « Vie moins chère »

Vasistas

Chaque fenêtre de cuisine devrait, à sa partie supérieure avoir son dernier carreau en « vasistas », et que ce « vasistas » soit toujours ouvert, sauf en cas d'orage, pluie diluvienne, etc.

Vous me direz qu'il y a la ventilation de la hotte du fourneau, combien de fois ne fonctionne-t-elle pas ! Ou elle est si heureusement placée que, chaque fois, qu'on ouvre la petite trappe, une pluie de suie s'abat sur les plats du fourneau !...

D'ailleurs dans bon nombre de cuisines modernes la hotte n'existe pas.

Poubelle close à compartiments

Chaque poubelle devrait avoir un couvercle hermétique, qui devrait **toujours** être dessus et, non à côté, comme cela est neuf fois sur dix !

La « poubelle de guerre », qui sera aussi celle « d'après-guerre » serait séparée en plusieurs compartiments.

L'un pour les épluchures de légumes qui, n'étant pas souillées, serviraient à vos lapins, ou à ceux qui en élèvent (sur dix personnes il y en a cinq qui pourraient en élever, avec bien peu de peine !)

Dans un autre compartiment, les vieux papiers, cartons, bouchons, balayures, etc., susceptibles d'être transformés en « agglomérés » pour le chauffage. Voilà du charbon de guerre excellent, et... gratis ! Dans un autre, les détritus alimentaires absolument inutilisables pour les gens... mais par pour les bêtes !

Que de **porcs** on élèverait avec une collecte de ce casier là ! ! !

A défaut de porcs, il y a nombre de chats et chiens perdus (ces amis de l'homme, ces compagnons du foyer pour la ménagère, si reconnaissants de la moindre bonté, de la moindre caresse !) Ces chats et chiens sont recueillis, par des personnes charitables, dans des refuges spéciaux, ces refuges seraient heureux de cette aide. A défaut de refuges, vous connaissez sûrement des voisins, ou de pauvres gens qui ont une bête aimée, qu'ils nourrissent avec bien de la difficulté pendant que vous jetez ce qui ferait deux heureux : le maître et l'animal !

Usage exclusif de la cuisine

pour la cuisine

Qu'en **aucun cas** la cuisine ne soit la chambre à coucher ou le cabinet de toilette de la bonne !...

PRIÈRE DE LIRE ATTENTIVEMENT

Chaque année depuis sa création « La Française », pour des raisons budgétaires interrompt sa parution pendant les mois de vacances. L'an passé, nous avons réussi à ne la suspendre complètement que deux mois, trois numéros ayant paru en juillet. Nous espérions un peu cette année la maintenir normale et nous y serions parvenus sans l'augmentation incessante des frais d'imprimerie. Cependant pendant juillet, août et septembre, nous publierons deux numéros par mois, consacrés à des sujets spéciaux. Ceux de juillet paraîtront le 6 et le 20. Celui du 20 aura pour sujet : **L'activité des femmes britanniques depuis la guerre.** En août et septembre nous publierons des numéros spéciaux sur **L'Action de guerre des femmes universitaires françaises, Ce qu'en pense des ouvrières françaises, La question des mœurs et l'Avenir de la France, Nos sœurs Yougo-Slaves.** Nous serions reconnaissantes des suggestions, renseignements, documents qui nous seraient envoyés sur ces sujets.

LIRE DANS LE PROCHAIN NUMERO

Une très intéressante communication de M. le Maire de Villeneuve Saint-Georges ; une intéressante initiative sociale de l'Ecole d'Auberviliers ; le compte-rendu de l'Exposition d'art décoratif féminin par M. Jules Zoraume ; la fin de notre beau feuilleton « Mères viles ».

...TE FEMININE A L'ETRANGER

CANADA

Les femmes et la cause du suffrage féminin viennent de remporter une grande victoire au Canada. Déjà en 1916 et 1917, le droit de vote avait été accordé aux femmes de cinq provinces. Maintenant, une loi du Gouvernement fédéral « affranchit » toutes les Canadiennes âgées d'au moins 21 ans.

Deux amendements avaient été proposés et finalement rejetés. L'un élevant la limite d'âge à 30 ans, l'autre exigeant un certificat d'études qui aurait alors dû être également exigé des hommes électeurs. Ce dernier amendement a paru inutile, car la loi stipule que tout électeur ou électrice doit être de nationalité britannique ; or la loi de naturalisation impose l'obligation des études scolaires et par conséquent protège le pays contre le danger des électeurs illettrés.

Toutes les femmes de l'Empire britannique ont maintenant le droit de vote, sauf celles de l'Afrique du Sud et de Terre-Neuve.

Les deux députées de l'Alberta, Miss Mac Adams et Mrs Mc Kinney, ont été élues surtout par des hommes (Miss Mc Adams par les soldats, dont elle connaissait bien les intérêts, s'étant occupée particulièrement de l'hôpital canadien d'Orpington). La question de sexe n'a eu aucune part aux élections, et ces dames, à leur grande satisfaction, sont traitées par leurs collègues sur le pied de l'égalité la plus complète et sans égards spéciaux. Miss Mc Kinney s'occupe surtout de réformes morales.

Le Gouvernement a prouvé sa confiance dans le jugement des femmes en les appelant à faire partie des conseils pour discuter avec elles les questions de politique générale.

DANEMARK

Neuf femmes sont élues au Parlement danois, dont cinq à la Chambre Haute, et quatre à la Chambre Basse. Voici leurs noms : Mmes **Marie Hjelmer** (parti radical), **Olga Knudsen** (libéral), **Ninna Bang** (social-démocrate), **Marie Christensen** (Libéral), **Inger Schmidt** (Libéral).

Mmes **Elna Munch**, du parti radical, membre du Conseil municipal de Copenhague, présidente de la Société de Suffrage féminin, femme du ministre de la Guerre ; **Larsen** (social démocrate), membre du Conseil municipal de Copengague ; **Mathilde Haschenis** (conservateur), avocate ; **Karen Ankersted** (conservateur), membre du Conseil municipal de Frederiksberg.

INDE

Une délégation s'est rendue auprès de M. Montagu, secrétaire d'Etat et de Lord Chelmsford, vice-roi, pour leur souhaiter la bienvenue et leur présenter les revendications des femmes de l'Inde. Elles rappelèrent que les femmes prennent une grande part au mouvement politique qui tend à l'autonomie du peuple Indien au sein de l'Empire ; qu'elles ont signé en grand nombre le « memorandum » de M. Gandlin, en faveur du projet de réforme dressé par le Congrès national et la Ligue musulmane ; qu'elles ont organisé des meetings, pris part aux manifestations publiques, etc. En conséquence, elles demandent à être considérées comme des citoyennes, et à être représentées dans les assemblées dont la création suivra l'établissement du « Home Rule » pour l'Inde, elles supplient le Gouvernement de rendre obligatoire l'instruction élémentaire pour les filles et pour les garçons, et de créer un grand nombre d'écoles normales, de maisons pour les veuves, de classes de puériculture et d'hygiène pour combattre la mortalité. Enfin les femmes de l'Inde désirent être élevées politiquement, intellectuellement et physiquement au niveau des autres femmes de l'Empire, pensant qu'elles pourront mieux servir la mère-patrie quand elles auront plus d'éducation et une plus grande part à la vie publique.

M. Montagu ayant demandé si les revendications féminines étaient appuyées par les organisations politiques de l'Inde, les membres de la Délégation se sont adressées à la ligue du « Home Rule » qui a renvoyé la question à ses comités pour discussions et rapports.

A. B.

POUR LA TERRE DE FRANCE

Des Fermes-Écoles pour les Femmes

Nous nous faisons un plaisir de signaler toutes les tentatives d'enseignement agricole féminines qu'on nous fait connaître.

Nous ne pouvons cependant nier que les efforts déjà réalisés ne restent insuffisants. Aussi donnons-nous volontiers la parole à une de nos lectrices en faveur de nouvelles créations.

On ne s'improvise pas plus fermière qu'on ne s'improvise cultivateur. Pourtant, tandis que se multiplient les écoles qui initient nos mutilés aux travaux agricoles, tandis que de nombreux départements s'énorgueillissent de posséder une ou plusieurs fermes-écoles, je ne vois aucune école pratique d'agriculture pour femmes. Est-ce que par hasard, comme « ces gens de qualité » qui savent tout sans avoir rien appris, les femmes auraient l'intuition de leur métier en vertu d'une grâce d'état particulière ?

Je sais bien que pendant la guerre, nos paysannes, jusqu'alors confinées dans les plus humbles travaux de la ferme, ont réussi à diriger des exploitations souvent importantes ; mais au prix de quels efforts et de quelle vaillance !

D'ailleurs, dans les heures tragiques qui suivirent la mobilisation, que de peines évitées, si la femme avait été mieux préparée à son rôle d'agricultrice ! Et demain, quand la paix signée nous compterons nos morts, la tâche de nos fermières sera plus rude encore : que feront alors celles que ne soutiendra plus l'espoir de conserver au mari, au fils, le petit patrimoine en pleine prospérité ? N'est-il pas à craindre que lasses d'avoir lutté en vain, elles ne songent à abandonner la terre où le travail est au-dessus de leurs forces ?

C'est pour prévenir cette désertion des campagnes qu'il faudrait, au plus tôt, organiser des écoles pratiques d'agriculture.

Là, nos filles de cultivateurs, nos petites orphelines apprendraient à aimer profondément les choses de la terre et acquerraient cette certitude qu'à la campagne, comme à la ville, la vie peut être large, intelligente, heureuse.

Tour à tour aux champs, à l'étable, à la basse-cour, elles seraient vite familiarisées avec les procédés les plus modernes d'exploitation, ceux qui assurent le « maximum de rendement avec le minimum de peine », car, enfin, ces méthodes nouvelles qui vivifient notre agriculture ne sont pas, que je sache, inaccessibles aux cerveaux féminins.

Et pour organiser ces écoles pratiques d'agriculture que faudrait-il? Des fermes: Elles ne manquent pas, et elles me navrent, ces propriétés abandonnées qu'il serait si facile d'aménager.

De l'argent ? On en trouve tant pour autre chose ! Et qu'on n'aille pas me répondre par cette éternelle phrase, excuse de toutes les paresses, de toutes les faiblesses, de toutes les lâchetés : « C'est trop tôt pour agir ; c'est la guerre ! »

Eh ! oui, c'est la guerre ! Et c'est pourquoi, loin d'endormir nos énergies et nos courages, nous préparerons pour demain une France riche et prospère.

A. Fournet.

Sauvons l'enfance!

Mme le Dr Mulon nous écrit les beaux résultats de son entreprise qui a éveillé tant de sympathique intérêt chez nos lecteurs :

« Je suis venue à Cahors conduisant un convoi de près de mille personnes, dont 840 enfants qui seront installés dans le Lot. Partout nos petits ont été fêtés et leur gentillesse a plu. Je suis fière de vous dire que la souscription de *La Française* a rapporté autant qu'une autre, ouverte dans un riche quotidien, et beaucoup plus que celle du *Gaulois*.

Bravo de votre reconnaissante

Dr Cl. Mulon. »

LES LIVRES

Ouvrages de Femmes sur la Guerre

(Suite)

RASPOUTINE ET L'AUBE SANGLANTE, par la princesse Lucien Murat.

La princesse Murat a voyagé en Russie de 1915 au printemps de 1917. Elle a vu « l'aube sanglante » de la Révolution ; elle a fait, grâce au général Broussiloff, son petit tour au front ; son rang et ses relations lui ont donné accès auprès de hautes personnalités. Le récit de son entrevue avec le misérable Raspoutine et les extraits des « pensées » — assez vides et confuses — de cet étrange individu ne sont déjà plus aujourd'hui l'attrait principal de la curiosité dans son livre. On préférera peut-être à ces pages celles qu'elle consacre à l'impératrice douairière Maria Feodorovna, à la petite-nièce de la comtesse Hanska, compagne de Balzac, et surtout à la grande-duchesse Maria Paulovna. En 1905 cette dernière, toute petite fille, avait désarmé par sa grâce et sa beauté le bras d'un terroriste. Maintenant, le front lourdement chargé de gemmes impériales, elle confiait à l'auteur que « dans sa vie monacale, travaillant près des blessés, loin de la Cour, pour la première fois elle avait fait la conquête du bonheur ».

M. Vandervelde, qui a fait la préface, y compare la Russie révolutionnaire telle qu'il venait de l'entrevoir en septembre 1917 avec celle qui est apparue à la princesse et fait ressortir la valeur de son livre comme document historique.

JOURNAL D'UNE FRANÇAISE EN AMERIQUE, par E. Altiar.

Mme Altiar, nous fait assister jour par jour à l'évolution des idées qui a abouti à l'intervention américaine. Elle a observé, du point de vue français et féminin, la chaude lutte électorale entre MM. Hughes et Wilson, la rupture des relations diplomatiques avec les Empires centraux, l'interminable enquête au sujet de la « fuite » des documents, et l'impression produite là-bas par la guerre sous-marine, la Révolution russe, les manœuvres pacifistes de dernière heure du sénateur La Follette et de quelques autres. Enfin elle raconte les premières heures de la guerre et la réception de la mission française.

Tout va vite en Amérique. Au moment où commence le « Journal », en septembre 1916, les Américains et Américaines semblaient loin de prévoir la participation active de leur pays à la guerre européenne. Celle-ci n'était alors qu'un sujet de conversation, alternant avec la mode et la naissance de petits chats. Les têtes légères de la « Society » et même beaucoup d'esprits sérieux (rappelons-nous !) méconnaissaient le rôle du Président. Mme Altiar ne tarde pas à lui rendre justice et à comprendre la lourdeur de ses responsabilités.

Les sympathies de Mme Altiar ne paraissent pas gagnées à la cause suffragiste. Peut-être la raison en est-elle la campagne pacifiste menée au début de la guerre par quelques féministes notoires. Elle rend hommage au zèle des soldates, en paraissant les railler :

« Les femmes profitent de toutes les occasions pour se mettre en kaki. Elles affectionnent particulièrement le costume masculin. Tandis que les étudiants font l'exercice militaire en civil, mesdames les étudiantes le font en uniforme militaire. Et comme les voilà admises dans certaines sections du service militaire, elles ne se tiennent plus de joie. Les aviatrices sont les plus nombreuses. Mais nous avons vu une « cornettiste » dans la musique du 1er régiment d'artillerie lourde. Elle est la première femme qui entre dans la musique militaire et n'est pas peu fière de cette distinction. »

A Philadelphie, ville ardente et pleine de zèle pour la bonne cause, se trouve une autre pionnière. Miss Loretta Walsh, première femme enrôlée dans le service actif de la marine.

On ne demeure point près d'une année dans un pays, à une époque aussi caractéristique, sans porter un jugement sur ses habitants. Celui de l'auteur paraît impartial, mais il varie un peu au cours du « Journal ». Néanmoins, l'impression dominante est que l'Amérique ne peut que se montrer digne de son passé « héroïque, noble et grand. Je sens qu'il ne faut rien redouter de l'avenir avec un tel passé derrière soi. L'Amérique vaincra. »

HISTOIRE AUTHENTIQUE ET TOUCHANTE DES MARRAINES ET DES FILLEULS DE GUERRE, par Henriette de Vismes.

Voici encore un livre documentaire, mais que les documents en sont charmants à feuilleter ! ce sont des lettres de soldats, plus françaises malgré leur orthographe fantaisiste, que bien des œuvres littéraires, débordantes de bon cœur, de modestie, de vaillance, et de ce respect de la femme naturel aux âmes élevées, indépendamment du rang social.

Celui-ci pense à souhaiter la fête de sa marraine ; tel autre envoie à la sienne une bague sur laquelle il a gravé: « Souvenire » des Eparges ; quelques-uns s'essaient à la poésie : il y a là de quoi s'attendrir, sourire et admirer, sans jamais s'ennuyer. A la fin, l'auteur tire la philosophie de l'œuvre des marraines. Cette institution a rapproché les classes : « De Française à Français, la rencontre fut cordiale et de plain pied. » Elle a dissipé des amertumes. « Je vois, écrit un sceptique désabusé du scepticisme, qu'il y a tout de même des bonnes gens sur la terre. » En admettant que les rapports d' « amitié idéale et quasi mystique » qui unissent la marraine au filleul cessent totalement après la guerre, ces bonnes semences ne pourront manquer de fructifier et feront la France « plus unie et plus fraternelle ».

(A suivre.)

Alice Berthet.

Carrières Féminines

SERVICES AUXILIAIRES au MINISTERE de L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Le nombre des agents non commissionnés qui peuvent être employés, à titre auxiliaire pour les besoins du service, à l'administration centrale du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, service de l'instruction publique), est fixé ainsi qu'il suit :

15 sténo-dactylographes ;
13 hommes d'équipe ;
1 lingère-économe ;
1 femme-concierge.

La rémunération de ce personnel est fixée de la manière suivante :

Sténo-dactylographes : 1.800 à 3.000 fr. par avancements successifs de 200 fr.

Hommes d'équipe : 5 fr., 5 fr. 50 et 6 fr. par jour de travail.

Lingère-économe et femme-concierge, de 1.200 à 1.800 fr. par avancements successifs de 100 fr. (une retenue de 200 fr. sera effectuée sur ce salaire, lorsque ces employées seront logées gratuitement).

Les sténo-dactylographes peuvent être, quand l'intérêt du service l'exige, chargés de travaux de calculs et de copie manuscrite.

Aucune augmentation de salaire ne peut être accordée à un agent qu'après deux années de service au salaire immédiatement inférieur. Les salaires fixés par le présent décret sont exclusifs de toute gratification. Aucune rétribution accessoire, à titre de rémunération d'heures supplémentaires ou d'indemnités quelconques, ne peut être accordée que dans des conditions déterminées par un arrêté signé par le ministre de l'instruction publique et par le ministre des finances.

Les congés pour l'accomplissement d'un devoir légal ne sont soumis à aucune retenue de salaire.

Les agents auxiliaires peuvent être admis à bénéficier chaque année d'un congé de quinze jours sans retenue de salaire. En cas de maladie dûment constatée par le médecin assermenté au ministère, ils peuvent obtenir un congé de trois mois avec salaire entier, suivi d'un autre congé de trois mois avec demi-salaire. Passé ce délai, l'auxiliaire sera remplacé ; mais il conservera la faveur d'être réintégré, sur sa demande, si la situation des cadres le permet, et s'il justifie qu'il est en état de reprendre son service. En aucun cas, le total des congés partiels, annuels ou de maladie, ne pourra dépasser six mois pendant une période de douze mois consécutifs ; les journées d'absence excédant ce total ne seront pas rémunérées.

Les sept emplois de dames-dactylographes titulaires, les onze emplois d'homme de service, celui de lingère et celui de femme-concierge maintenus à titre transitoire par le décret du 26 mars 1918, seront supprimés par voie d'extinction.

L'un des emplois d'auxiliaires permanents créés par le décret du 25 septembre 1915 est également maintenu à titre transitoire et sera supprimé en cas de vacance. La rémunération de cet agent continuera à être fixée conformément aux dispositions du décret susvisé du 25 septembre 1915.

Par mesure transitoire, les deux dames-dactylographes auxiliaires visées par le décret du 15 mars 1913 continueront à bénéficier d'une rémunération mensuelle. Leurs traitements seront les mêmes que ceux des dames titulaires.

La Presse et les Femmes

Le suffrage féminin en Suisse, par Pierre Duniton (*La Suisse*, Genève).

Après ces quatre ans de guerre, personne n'ose plus mettre en doute la valeur sociale de la femme, nier ses vertus de fourmi et d'abeille. A tous dangers, à tous devoirs elle a fait front. Dans l'instant que l'homme prenait le fusil, elle empoignait l'outil, charrue ou marteau, tournait la terre, l'obus, la soupe, acceptant charges et responsabilités, gardant sa faim, taisant ses plaintes. Le maintien des « dix-heures » aux clients de l'école enfantine fut assuré, souvent, par les dix heures d'usine de la mère. Le costume tailleur de certaines employées de magasin enroba des misères d'autant plus affreuses qu'elles ne voulaient pas être soulagées. Lorsque chacun admire ce stoïcisme, s'incline devant cette qualité d'effort et sa durée, peut-il se trouver, à Genève, une majorité d'hommes pour dire aux femmes : — « Vous ne méritez pas d'élire vos conseils municipaux ? »

Les femmes se soucient de la politique comme un poisson d'une pomme ? J'ai assez foi en elles pour l'espérer, et c'est bien pourquoi nos politiciens tremblent de la tête aux pieds... de leur fauteuil. L'électricité accordera son suffrage à des candidats préoccupés d'administration, non d'étiquetage, soucieux d'assurer le bien-être de la famille entière, non de certains de ses membres. Dans ce ménage, image agrandie du sien, elle trouvera le temps — entre midi et une heure, ainsi qu'aimaient à dire nos grand'mères — elle trouvera le temps de manier balai et chiffon à poussière. Par ses soins luiront les cuivres de la cuisine, aussi le parquet ; la soupe fumera sur table à l'heure exacte, et l'anse du panier municipal pourra enfin se reposer sur ses lauriers de ballerine.

Grande question d'équité prise, comme toujours, par le petit bout. Les plus audacieux ne songent qu'à faire passer les femmes par l'escalier de service, au lieu de leur ouvrir la grille d'honneur en formulant devant le Parlement fédéral cette simple proposition :

« Le droit de vote est accordé aux femmes suisses. »

Le droit des mères (*Pour la Vie*).

Les enfants, mineurs, votent par procuration.

Les femmes, majeures, votent pour elles-mêmes.

Alors que le droit de vote sera bientôt, nous l'espérons, accordé à toutes les femmes, vouloir faire représenter les femmes mariées par leur mari, comme certains seraient tentés de le proposer, serait frapper celles-ci, frapper les mères, de la plus injustifiable incapacité. C'est un outrage qu'elles n'ont point mérité. Plus que toutes autres, elles ont le droit et le devoir de faire entendre leur voix.

Ce n'est pas leur intérêt, c'est celui du pays qui l'exige.

Les surintendantes et la lutte de classes, par C. Savary (*Journal de la Jeune Fille*).

La superintendante est une dame aussi dévouée que cultivée et instruite des questions relatives au travail. C'est une bourgeoise, son introduction dans les usines françaises rencontre de sérieuses objections auprès des syndicats ouvriers. Ils proposent de la remplacer par une ouvrière suffisamment qualifiée pour monter en grade. Ce sera donc une sorte de contremaîtresse. Or chacun sait que les contremaîtres sont généralement mal vus des ouvriers.

COURRIER DES LECTEURS

Mme L. M. (Lyon). — Le temps me manque pour des recherches qui préciseraient. Mais j'ai vu le mot féministe au sens actuel dans Auguste Comte. Il existait en médecine bien auparavant. Permettez-moi de vous faire remarquer que selon les lignes de Dumas sur lesquelles on s'arrête, on peut le dire féministe ou anti. Personne n'a varié sur le sujet avec plus de conviction que lui.

Mlle M. (Vincennes). — Il faudra faire votre demande pour le poste en question et nous envoyer les indications nécessaires pour ce que vous désirez et qui sera fait avec joie.

Mlle Baulu, — Merci de votre lettre. Ni la direction ni l'administration de « La Française » n'ont pas quitté Paris.

Mme Claude V. — Merci de votre lettre et de vos charmantes intentions.

Mlle L. (Biarritz). — Vifs remerciements pour votre envoi ; mais il faudrait plus de faits précis pour entrer dans cette voie.

Défauts de prononciation (zézaiement, etc.), rapidement corrigées par Mme Genlis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-V.

MAISONS RECOMMANDEES

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche**, Sauce et cellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande du premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

BIERES

BIÈRE FANTA non alcoolisée
BIÈRE spéciale pour nourrices
BIÈRE de TABLE
rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-88

La gérante : Jane MISME.

Imp. des Arts (P. Vayssé, dir.), 11, r. Molière

ECOLE ROY

rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie. Cours GRATUITS et cours récréés. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

MÈRES VIRILES

(Suite)

L'Imitation du Mort. — Je vous entends parler :

— Ma meilleure tâche, moi qui survis, est de former notre enfant selon l'image même de son père disparu ; par là seulement, je servirai l'homme que je ne cesse pas d'aimer ; je tiendrai son rôle ; j'accomplirai sa volonté. Que ce me sera doux de le rappeler à la vie, de le revoir animé dans ce portrait vivant que j'aurai créé ! Car c'est lui qui revivra. Je veux que notre fils soit son vivant portrait.

Et voici un danger nouveau. Votre désir est juste ; il est noble ; efforcez-vous, fidèlement, de le réaliser. Mais méfiez-vous.

Considérez ce portrait qu'un frère du mort a fait de lui, aidé d'une seule petite photographie et de son souvenir fraternel. L'aimez-vous ?

— Je l'aime parce que je retrouve la chère expression des traits de mon mari. Mais je préfère la photographie qui me rend les traits eux-mêmes.

— Cependant, le portrait est plus beau.

— Je ne le trouve pas : la photographie est plus ressemblante.

— Le portrait est plus beau. Regardez la photographie : voyez ce nez un peu fort ; ce regard non sans orgueil. Le peintre a corrigé tout cela.

— Vous m'ennuyez...

— Le peintre a supprimé les défauts du modèle.

— Ah ! taisez-vous ! Mon mari n'avait pas de défaut.

— Si, il en avait. Et ces défauts, je ne veux point que vous les cultiviez dans votre enfant. Pas d'égoïsme sentimental ; ne contemplez pas, pour votre souvenir, une image défectueuse.

— Vous êtes cruel.

— La ressemblance que, pour l'enfant, vous devez chercher, ce n'est point celle, [illegible] photographie, l'image avec ses faiblesses et ses tares. C'est la ressemblance [illegible] pour la pensée. Le portrait [illegible] l'épouse la garde. Mais la mère doit savoir. Un homme n'est point un saint parce qu'il est devenu un mort.

— Ce que vous demandez est surhumain.

— Soit. Est-ce surnaturel ?

Que l'esprit du père domine le vôtre, et, par là, celui de l'enfant. Mais — ayez du courage — l'esprit seul, dépouillé de ses faiblesses. Les défauts, apprenez à les connaître, pour les détruire dans ce chef-d'œuvre qu'il vous faut faire de votre enfant. Que la mère ne soit point esclave de la femme. Pour votre enfant retenez, de l'homme que vous aimez, ses seules beautés.

Les Influences. — S'il faut redouter, trop excessive, l'influence sacrée du père, que dirai-je des autres influences qui vous assiègeront ?

Moi-même, je me tairais, si je ne voulais, loin de créer près de vous une influence nouvelle, vous aider uniquement à agir seule, par votre force.

Toutes celles qui se dresseront, et elles seront nombreuses, pesez-les, longuement, avant de les accepter. Ah ! qu'il s'en dressera, peut-être sincères, peut-être aimables !

Peut-être bienfaisantes, aussi.

Ne soyez point sourde, de parti-pris, à toutes les voix, mais, de grâce, les yeux fermés, ne les écoutez pas toutes.

Si quelque esprit, reconnu sage, se penche sur le vôtre, je ne dis point de vous dérober. Mais toute cette foule, tous ces bavards...

Que la grandeur de votre tâche vous apparaisse et vous défende. L'enfant, l'enfant de l'homme que vous aimez est dans vos mains : ne permettez pas à d'autres mains de le toucher.

— Mais moi, pauvre femme seule, dites-vous, quelle force aurai-je contre tout cela?

— Quelle force ? Une force immense ; et qu'il faut, elle aussi, connaître. Elle tient dans un mot.

II

VOTRE FORCE

Toute votre force est dans l'amour.

L'enfant est sauvé si vous l'aimez assez.

— Alors, je ne crains plus rien...

— Si vous l'aimez assez, et de l'amour qu'il faut.

— Comment l'amour d'une mère ne serait-il point celui qu'il faut ?

— Des mères aiment leur enfant du plus violent amour : et leur amour reste impuissant ; et leur amour, parfois, éloigne d'elles leur enfant.

L'amour qu'il faut, l'amour puissant sur votre enfant, doit être sans égoïsme ; il doit être joyeux ; il doit comprendre tout.

Sans égoïsme. — Votre amour est toute votre joie. Voilà une vérité certaine en vous, dont vous vivez. L'enfant objet de cet amour, vous souhaitez son incessante présence, surprise qu'il puisse, lui-même, désirer d'autres bien. Quand il est près de vous, votre tendresse déborde : les seuls mots qui vous tentent sont ceux qui répéteront, à l'enfant bien-aimé, un sentiment si vrai, si impérieux, si légitime.

— Avoir son enfant près d'elle, et lui dire qu'elle l'aime, il n'est pas, en effet, pour une mère, d'autre bonheur.

— Eh bien ! cet unique bonheur ne le poursuivez point. Cherchant votre bonheur, ce que vous nommez votre unique bonheur, vous tachez d'égoïsme votre amour. Dès lors, il ne vit plus : rien ne vit de ce qui est égoïste. Quand vous accablez votre enfant des caresses de vos lèvres ou de celles de votre voix, vous l'éloignez de vous ; c'est lui dire et lui répéter : « Tu es mon plaisir et ma joie : reste. Ne te refuse pas. »

Et l'enfant qu'appelle la vie, l'enfant, qui, au delà de vos baisers, en imagine d'autres, l'enfant comprend qu'il est, devant vous, le jeune maître dispensateur de ses faveurs. Que vous doit-il, si vous recevez de lui cette joie quasi passionnelle ? Vous entrez dans sa dépendance : il vous satisfera quand il voudra, par l'aumône d'un peu de tendresse. Et pour cette pauvre et tiède tendresse, vous deviendrez sa débitrice.

Qu'il ne pense jamais cela.

— Quelle froideur de mots ! Ne pourrai-je plus aimer mon fils ?

— Aimez-le de tout votre cœur, mais non du faux amour qui reçoit ou mendie. Arrière toutes les faiblesses, les vaines manifestations de tendresse. C'est [illegible] un amour comme le vôtre que de l'affirmer souvent par des mots ou par des baisers : vous avez, pour l'affirmer, l'offrande de chaque heure de votre vie.

Et pourtant, que votre tendresse soit toujours sur votre enfant : votre tendresse, ensemble féminine parce qu'elle sera douce, et virile parce qu'elle sera forte. Votre tendresse : la perpétuelle poursuite non pas de votre joie, non pas de ses joies faciles, à lui-même, mais de sa joie profonde, de sa vraie force, de sa grandeur morale.

Que cette tendresse là toujours l'accompagne, plane sur lui, l'illumine, sans que d'elle, jamais, il se sente prisonnier.

Que cette tendresse là, cette angoisse souriante et discrète qui déchire le cœur des mères, il la devine agissante toujours.

Montrez-lui, toujours attentive, une âme sans cesse dévouée à sa perfection.

Ne lui dites point : « Fais cela. » Mais soyez devant lui ce que vous voulez qu'il devienne.

D'abord, soyez joyeuse.

La Joie. — Il n'est pas de vérité sans joie.

— Mais, dites-vous, mes vêtements sont noirs, et je suis accablée par le plus cruel deuil...

— Il ne s'agit pas de rire. La joie dont je parle naît le plus souvent de la douleur. Ceux qui rient ne la connaissent guère. Celle-ci est douceur, sérénité, légèreté de l'âme sûre de vivre dans le vrai.

Ne cessez pas d'être joyeuse, pour que l'enfant vous croie, lui dont le jeune instinct devine que la vérité est joie.

Ne cessez pas d'être joyeuse, pour que, cette joie qu'il veut et dont il a besoin, il n'en cherche pas, loin de vous, les fausses images.

Initiez-le à la joie claire.

Comprendre. — Et puis, comprenez-le. Comprendre, c'est prendre en soi-même, c'est faire sien, ce qui vous est étranger.

Votre enfant n'est point parfait. Il n'est pas non plus un monstre : c'est un petit être ardent et déjà douloureux, tout agité de désirs que vous ne connaissez pas.

Ah ! passionnément, essayez de le comprendre !

Suivez et resuivez, à petits pas, le chemin qui vous sépare de cette chère pensée. Suivez-le surtout dans l'instant où elle vous paraît le plus loin de vous. Suivez-le, comme vous marcheriez sur un chemin pour aller embrasser votre fils endormi dans une maison lointaine. Si une première fois, et une deuxième, et une troisième, vous ne réussissiez pas à trouver cette maison, hésiteriez-vous à faire un nouvel effort ?

Ainsi, pour trouver sa pensée, ne soyez pas vite certaine de la connaître : regardez, cherchez, revenez ; soyez inlassable. Si une fois vous ne la trouviez pas, ce n'est plus qu'une ombre que vous emporteriez.

Tant que vous la trouverez, ce sera une chère réalité ; son jeune être confiant et droit. Car il ne sera confiant qu'étant certain d'être compris.

Obtenir, en le comprenant, sa confiance et sa droiture. Sentez-vous, déjà, le prix de votre effort : avoir un enfant droit et qui se confie ?

Mère sans égoïsme, mère joyeuse, mère qui comprend, voilà votre enfant.

Que reste-t-il, entre vous, des anciens périls ?

Je ne vous dirai pas qu'ils sont anniihilés : les jeunes forces inquiétantes, en lui, ne sont pas mortes et ne doivent pas mourir.

Mais souffrant, peut-être, d'une première mésintelligence, il n'ira pas loin de vous, parce que vous le comprendrez.

Il n'ira pas loin de vous, parce que vous serez sa douce joie.

Et surtout votre amour appellera son amour : vous qui lui donnez tout sans lui demander rien, qu'il redoute, comme le plus grand mal, le bruit que ferait sa chute répercuté mille fois dans votre cœur.

Vous serez sa conscience vivante : mais une conscience si tendre et impérieuse qu'il frémira de la crainte de la blesser. Si vous avez su le rendre assez noble pour la ressentir, cette seule crainte, mieux que tous les ordres, le sauvera.

III

LES GRANDES HEURES

Certaines heures sonneront où hésitera, où se fixera la vie morale de l'enfant.

Ce seront, ces grandes heures, celles de votre plus grande angoisse : que l'expérience d'un homme essaie de vous aider.

Choix des amis. — Il sera très puissant sur l'esprit de l'enfant.

Si l'enfant se trompe sûrement, voilà l'un des rares cas où l'ordre formel doit être donné : car il est essentiel.

— Soit, dites-vous : je saurai dévoiler les mauvaises amitiés : mais qui me dira où sont les bonnes ?

— Une règle unique n'existe pas : l'ami peut venir, ici ou là, de tel ou tel point : et s'il est digne, ce serait folie de ne le point accueillir.

Eviter, le plus souvent, l'ami trop riche, par crainte du goût de l'argent ; l'ami plus âgé que l'enfant : il l'entraînerait à de précoces expériences.

Ne demandez à l'ami, pour le rejeter, le tolérer ou l'accueillir, que la qualité de son âme.

N'oubliez pas les deux dangers que je signale ; encore ne vaudraient-ils pas une rupture, si la qualité d'âme était exceptionnelle.

Un enfant pur, un enfant noble, un enfant droit, ah ! droit surtout ! redoutez avant toute chose le professeur ou le complice du mensonge, un enfant droit peut être l'ami, qu'il vienne de la maison bourgeoise, de la boutique ou de l'usine, qu'il soit doux ou violent, simple ou subtil.

Mais quel qu'il soit, le fils de votre amie, ou le fils même de votre sœur, rejetez-le sans pitié si la droite et pure lumière n'habite pas ses jeunes yeux.

Louis Lefebvre.

(A suivre.)

La signature de M. Louis Lefèbvre a été omise à la fin du feuilleton précédent qui contrait la publication de ce travail dont nous n'avons plus rien à dire, nos lectrices l'ayant apprécié. Nous ne doutons pas qu'il leur donne le désir de connaître, si elles ne le connaissent déjà, les livres qui ont déjà classé M. Louis Lefèbvre comme un romancier délicat, profond et très personnel.